



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de la coordination des politiques publiques et
de l'appui territorial

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Affaire suivie par :

DREAL GRAND EST/UD68

Affaire suivie par

Ref UD/DREAL: 0006700499_2025_11_27_CLEMESSY_VIIC_Suivech

Colmar, le 22 janvier 2026

Notifié par courriel à :

Monsieur le directeur,

Le service des installations classées m'a rendu compte de l'inspection du 27 novembre 2025, dont il vous a communiqué une copie du rapport de visite. Celle-ci portait sur le respect des prescriptions de l'arrêté du 10 avril 2024 portant mise en demeure à votre société. Les constats effectués révèlent que les prescriptions portées par l'arrêté précité sont désormais respectées.

Cependant, les constats mis en évidence, révèlent également une prescription inadaptée pour ce qui concerne la réalisation d'une étude technico-économique relative au confinement global de votre installation. Ainsi, sur proposition des services de contrôle, j'ai décidé de faire application des dispositions prévues à l'article L. 181-14 et R. 181-45 du Code de l'environnement afin de modifier les prescriptions actuellement opposables à vos installations en la matière.

En conséquence, vous trouverez ci-joint, un projet d'arrêté portant prescriptions complémentaires, sur lequel je vous demande de me faire part de vos observations

Monsieur le directeur
CLEMESSY MOTORS
172 avenue Aristide Briand
68 050 MULHOUSE

Préfecture du Haut-Rhin

7 rue Bruat – BP 10489 – 68020 Colmar cedex
Tél. : 03 89 29 20 00
www.haut-rhin.gouv.fr

éventuelles dans un délai maximal de 15 jours. Passé ce délai et sans retour de votre part, le projet soumis sera signé en l'état sans passage au CODERST.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet
pour le préfet et par délégation
le secrétaire général

SIGNÉ

Augustin CELLARD